6 mois avec sursis pour l'islamiste qui menace une prof... C'est encourager la mise à mort des profs

écrit par Christine Tasin | 15 mars 2024

Date	-4.2 à -2.5Ma	-2.4 à -1.6Ma	-1.9 à -300 000 ans		-200 000 à actuel
	Australopithecus afarensis	Homo habilis	Homo erectus	Homo anderthalensis	Homo sapien
Genre et espèce					
Crâne en cm3	300 à 530	550 à 750	700 à 1300	200 à 1750	1350
Visage reconstitué				30 31/30	1330

Date	-4.2 à -2.5Ma	-2.4 à -1.6Ma	-1.9 à -300 000 ans	350 000 à - 35 000 ans	-200 000 à actuel
	Australopithecus afarensis	Homo habilis	Homo erectus	Homo ne anderthalensis	Homo sapien
Genre et espèce					
Crâne en cm3	300 à 530	550 à 750	700 1100		
Visage reconstitué	(AGE)	330 8730	700 à 1300	200 à 1750	1350

Comment ne pas s'arracher les cheveux en apprenant ce qui se passe, partout en France ? Dans tous les établissements scolaires, où les profs ont peur, peur de leurs élèves, peur des milices islamistes auto-proclamées justicières, appliquant les lois coraniques, pas du tout celles de la justice française.

Le face à face est clair. La justice française condamne des menaces d'islamistes à de la prison avec sursis, et tape sur les profs qui osent faire leur métier en appliquant notre Constitution.

En première instance, Kamel Laouadi avait écopé de six mois d'emprisonnement ferme. Saisie en appel, la cour a confirmé sa culpabilité, passant sa peine à six mois de prison avec sursis.

Il avait expliqué avoir vu rouge en découvrant un montage sur l'évolution de l'homme avec le chanteur Soprano. Kamel Laouadi, un père de famille de Trappes (Yvelines) <u>qui avait</u> accusé de racisme une enseignante de sa fille en 2021 a été condamné à six mois de prison avec sursis par la cour d'appel de Versailles, d'après le parquet général.

En première instance, le tribunal correctionnel avait infligé à cet homme de 46 ans <u>une peine de six mois d'emprisonnement</u> <u>ferme</u>. Saisie en appel, la cour « a confirmé la culpabilité s'agissant des faits de harcèlement et infirmé la peine prononcée », passée à six mois de prison avec sursis, a indiqué le ministère public.

Soprano intégré dans une frise sur l'évolution

Lors d'un cours donné en février 2021, un professeur de SVT d'un établissement de Trappes avait utilisé un montage sur l'évolution de l'Homme où étaient associées une image de singe et une photo du chanteur Soprano. Le père d'une de ses élèves avait qualifié ce montage de « raciste » dans un post publié sur Facebook. L'enseignante, qui a depuis changé d'établissement comme de région, avait alors assuré utiliser une photo du rappeur français d'origine comorienne « pour intéresser les élèves ».

En première instance, le tribunal mentionnait notamment « le contexte de l'assassinat terroriste du professeur <u>Samuel Paty</u> (...) dans une situation analogue de mise en cause sur les réseaux sociaux ». Samuel Paty a été assassiné le 16 octobre 2020 par un jeune djihadiste d'origine tchétchène devant un collège de Conflans-Saint-Honorine.

À lire aussi<u>La prof de Trappes avait intégré Soprano dans une</u> frise sur l'évolution : le père qui l'avait menacée rejugé

« La justice confirme un message de fermeté à l'égard des harceleurs en ligne qui mettent en danger la vie des enseignants », s'est félicité l'un des avocats de l'enseignante, Me Maxime Delacarte. « La cour n'a en revanche pas tiré les conséquences indemnitaires des faits alors que ceux-ci ont eu un impact gravissime sur la vie personnelle et professionnelle de l'enseignante », a-t-il ajouté. Contactée par Le Parisien en janvier 2022, Stéphanie expliquait : « Je me suis dit : Ma vie est finie. J'ai eu peur de mourir. »

Condamné en première instance à payer 13 600 euros, le prévenu n'aura plus à payer que 600 euros de dommages et intérêts à la partie civile. Le conseil du prévenu, Me Aïley Alagapin-Graillot, a rappelé de son côté qu'il n'avait pas utilisé le nom du professeur et visait l'éducation nationale.

À lire aussi<u>Autocensure chez les profs : « Ce phénomène est</u> <u>inquiétant et doit nous pousser à réfléchir »</u>

« L'emprisonnement ferme était évidemment disproportionné » et « on ne peut que se réjouir de la modération dont ont fait preuve les conseillers de la cour d'appel », a-t-il indiqué, en se réservant le droit de se pourvoir en cassation.

https://www.leparisien.fr/faits-divers/trappes-apres-avoir-harcele-une-enseignante-un-pere-condamne-a-six-mois-avec-sursis-13-03-2024-3UJG02VW4RBZBIMW4BIW6RK3TI.php?at_creation=Le%20Parisien%20%7C%20faits%20divers&at_campaign=Partage%20Twitter%20CM&at_medium=Social%20media

Il suffit de lire F de souche, les faits-divers et la rubrique justice des journaux tous les jours pour comprendre que la peur est partout, imposée par le camp des islamistes, comme en Iran.

Non, je n'exagère pas. Pour le moment des troupes coraniques imposent les lois coraniques partout, à l'école, au restaurant, dans la rue… préludant le moment où la justice d'Etat avouera quelle est devenue une justice islamique et que ceux qui menacent aujourd'hui seront demain les Gardiens de la Révolution, payés pour redresser le mécréant.